

## Arrêté du Conseil-exécutif

Nº d'ACE : 136/2021

Date de la séance du CE : 17 février 2021

Direction : Direction de l'intérieur et de la justice

N° d'affaire : 2015.JGK.3854 Classification : Non classifié

## Modification de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA) Ouverture de la procédure de consultation

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de l'intérieur et de la justice, arrête :

La Direction de l'intérieur et de la justice est habilitée à ouvrir la procédure de consultation concernant la modification de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (1<sup>re</sup> partie). La procédure de consultation dure jusqu'au 19 avril 2021.

## Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer Chancelier

## Destinataires

- Direction de l'intérieur et de la justice
- Chancellerie d'Etat